

PRISE DE POSITION – LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE

La Langue des Signes Française (LSF) est une langue naturelle qui possède les mêmes propriétés linguistiques que les langues parlées. Elle a évolué au fil des années au sein de la communauté Sourde à travers les régions de France.

Malgré une idée répandue selon laquelle la langue des signes est universelle. Comme toutes les langues parlées, la LSF est propre au pays et varie considérablement entre les régions, cette diversité linguistique doit être protégée et respectée.

La langue des signes est, pour les sourds, le seul mode linguistique véritablement approprié qui leur permette un développement cognitif et psychologique équivalent à celui d'un entendant qui utilise une langue parlée.

Il est primordial de ne pas oublier qu'au cours des siècles, les personnes sourdes ont traversé des périodes plus ou moins sombres en matière de droits linguistiques. Depuis l'idéologie aristotélicienne selon laquelle la parole articulée et l'ouïe permettent la pensée et l'apprentissage, des traitements inhumains et dévalorisants ont été infligés aux sourds. Ces derniers sont considérés hélas comme des gens inférieurs qu'on doit faire correspondre aux « normes » ce qui est un déni profond des droits de l'homme extrêmement grave.

La FNSF soutient la demande du pardon de l'Etat français aux victimes du Congrès de Milan, car il y a non seulement l'interdiction de l'usage d'une langue mais aussi une volonté d'éviter une transmission de la langue. Il y a donc eu une forte volonté d'éradiquer une langue naturelle de toute l'humanité.

La FNSF soutient le respect de la valeur linguistique et culturelle de la Langue des Signes. Aujourd'hui encore, nous retrouvons un manque de respect de la dignité de la personne sourde avec la surmédicalisation et le déni de la LSF. Cette dernière est mise de côté et considérée comme un « langage », un « outil de communication » ou « une deuxième chance » pour les enfants sourds.

La politique linguistique de l'Union Européenne stipule que « l'utilisation des différentes langues parlées par les citoyens est un facteur important pour assurer une plus grande transparence, une légitimité et une efficacité ». En ligne avec cette politique, la FNSF soutient activement l'accès à la langue minoritaire qui est une langue nationale pour tous les citoyens sourds de la République française.

C'est pourquoi la FNSF soutient la reconnaissance de la Langue des Signes Française dans toutes les institutions de la République française. Elle encourage également l'interprétation de et vers la langue française ainsi que l'enseignement "de" et "en" LSF.

Fournir des interprétations dans autant d'institutions que possible serait une solution idéale, mais en raison de restrictions financières et professionnelles, ce n'est pas toujours possible. Toutefois, l'accès à la langue des signes française doit toujours



Siège Administratif
41, rue Joseph Python
75020 PARIS

Siège social
254, rue Saint Jacques
75005 PARIS

contact@fnsf.org
www.fnsf.org

Reconnue d'Utilité Publique
Décret du 24 septembre 1982

être une priorité et est le seul moyen de fournir un accès complet et égal. Par conséquent, on est - bien que n'étant pas la solution parfaite - une bonne option lorsque vous travaillez avec un public varié.

Au cours des dernières années les personnes sourdes ont beaucoup voyagé en prenant part à des événements internationaux ce qui a augmenté la nécessité d'une langue véhiculaire, comme l'anglais qui est largement utilisé aujourd'hui. Les premiers récits de personnes sourdes utilisant un « mode de communication international » datent de 1924, lors des Jeux internationaux pour les sourds (maintenant connu sous le nom de « Deaflympics ») qui se sont déroulés à Paris.

Durant les années 1970, la *Gestuno* a été créé par la Fédération Mondiale des Sourds (WFD). Ils ont décidé d'adopter un certain nombre de signes dans une tentative de créer un système de signes pour faciliter la communication au Congrès Mondial des Sourds de la WFD qui a lieu tous les quatre ans. Bien que la liste des signes ne soit pas totalement acceptée, le concept d'un système de signes internationaux a poursuivi le développement.

Liens supplémentaires :

Union Européenne des Sourds <http://www.eud.eu>

Fédération Mondiale des Sourds <http://www.wfdeaf.org>

Politique linguistique de l'UE :
http://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/en//FTU_4.17.3.pdf

Membre de la Fédération
Mondiale des Sourds



World Federation of The Deaf

Membre de l'Union
Européenne des Sourds

